



Association  
Les Îles du Ponant

# Procès-verbal Conseil d'Administration

*Île de Groix*

*27 sept. 2018*

*Chausey  
Bréhat  
Batz  
Ouessant  
Molène  
Sein  
Glénan  
Groix  
Belle-Île  
Houat  
Hoëdic  
Arz  
Île aux Moines  
Yeu  
Aix*

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

*Vivons nos îles*

Le Jeudi 27 septembre 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de l'île de Groix sur convocation en date du 06/09/2018.

➤ **Sont Présents**

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Patrick HUET  
BATZ, Guy CABIOCH  
OUESSANT, Denis PALLUEL  
MOLENE, Daniel MASSON  
SEIN, Dominique SALVERT  
GROIX, Dominique YVON  
PALAIS, Frédéric LE GARS  
SAUZON, Isabelle VILLATTE  
BANGOR, Annaïck HUCHET  
LOCMARIA, Hervé MICHET DE LA BAUME  
HOUAT, Andrée VIELVOYE  
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU  
Île aux MOINES, Philippe LE BERIGOT  
Île d'ARZ, Marie-Hélène STEPHANY  
AIX, Alain BURNET

. Mme l'Adjointe au Maire de l'île d'YEU, Sylvie GROC

. Mmes/MM. les représentants de      SEIN, Cathy BEUREL  
AIX, Yves MAYOT

. M. le Conseiller départemental de l'île d'YEU, Bruno NOURY

. Mme la représentante du Conseil départemental du Morbihan, Karine BELLEC

. M. le représentant des offices de tourisme des îles, Michel CHARUAU

➤ **Ont donné pouvoir :**

. M. Franck RESPRIGET, Conseiller départemental du Finistère

✓ **Sont également présents :**

. Denis BREDIN, Emilie GAUTER, Audrey BEGUE, Soa GUILLOTEL, Armelle HOUZE, AIP

✓ **Se sont excusés :**

. Mme Dominique BAUDRY, Maire de Granville  
. M. Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant-les Glénan  
. M. Franck RESPRIGET, Conseiller départemental du Finistère  
. M. J. Yves de CHAISEMARTIN, Conseiller départemental des Côtes d'Armor  
. M. Gérard BOUCHET, représentant du GASPE  
. M. Eric TARAUD, représentant du CRPMEM de Pays de Loire

### **Vérification du quorum**

Le CA est composé de 25 membres (18 Maires ou leurs représentants, 1 conseiller départemental de l'île d'Yeu, 3 Conseillers départementaux représentants les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).

Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, **soit 17 membres**.

Sont présents ou représentés ce jour **20 membres**.

M. Denis PALLUEL préside la séance en qualité de Président de l'Association. M. Guy CABIOCH assure le secrétariat de la séance en qualité de Secrétaire de l'Association.



Après le mot d'accueil de M. Dominique YVON, Maire de Groix, le Président, Denis PALLUEL, propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration :

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 22/02/2018**

- Il est adopté à l'unanimité.

## **II - Fonctionnement de l'Association**

### **2.1 Accueil nouveaux membres au CA**

Le Président souhaite la bienvenue aux deux maires récemment élus : Mme Isabelle VILLATTE, Maire de Sauzon et M. Hervé MICHEL DE LA BAUME, Maire de Locmaria

### **2.2 Election du poste de trésorier au Bureau de l'AIP**

Le poste de trésorier étant vacant depuis la démission de Mme Véronique BERTHO, Maire de Locmaria, validée le 3/04/2018 par le Préfet du Morbihan. Il convient donc de la remplacer à ce poste.

#### **Décision :**

Après échange, Mme Annaïck HUCHET, Maire de Bangor, accepte d'assurer le poste de trésorière. Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, à main levée, la désignation de Mme Annaïck HUCHET, en tant que trésorière de l'Association les Iles du Ponant.

### **2.3 Désignation d'un représentant au Parc Naturel Marin d'Iroise**

Suite à la démission de M. Olivier MAILLET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de l'île de Batz et représentant de l'Association au sein du PNMI, M. Guy CABIOCH, Maire de l'île de Batz, accepte de se porter candidat.

#### **Décision :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, à main levée, la désignation de M. Guy CABIOCH, en tant que représentant de l'Association les Iles du Ponant au sein du PNMI.

## **III - Contrat de partenariat Etat-Région Bretagne-AIP**

### **3.1 Dernière validation avant signature du contrat révisé (cf document joint au dossier)**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la version du contrat qui sera soumise à la signature des partenaires le lendemain, l'Etat, la Région, et dans le cadre de cette révision, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère qui ont souhaité s'y associer. Mme BELLEC précise que, même si le Conseil départemental du Morbihan n'est pas signataire, les projets insulaires bénéficient des aides du Programme de Solidarité Territoriale (PST) à un taux majoré.

M. YVON interpelle sur la nécessité, pour les îles, d'accueillir des entreprises, source d'emplois et indispensables à la vitalité des îles, le tourisme ne pouvant pas y répondre à l'année. Pour ce faire, des dispositifs spécifiques de soutien doivent absolument être mis en place. A ce jour, sont possibles :



- des aides directes aux entreprises, tels les PASS « investissements » ou « commerce et artisanat » de la Région
- des aides à l'immobilier d'entreprises comme dans le cadre du contrat de partenariat Etat-Région-Iles mais seules les collectivités peuvent en bénéficier pour des projets pouvant accueillir au minimum 2 entreprises. Ce dispositif, même s'il permet de préserver une maîtrise foncière publique, ne rencontre pas l'assentiment de tous les élus qui souhaiteraient savoir s'il s'agit de règles techniques ou plus politiques.

**Décision :**

Après ces échanges, Le Conseil d'administration valide à l'unanimité, la révision du Contrat de partenariat Etat-Région-Conseils départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère, Association les îles du Ponant et autorise le Président à le signer.

### 3.2 Etat d'avancement du contrat

Le document ci-après laisse entrevoir que des arbitrages seront nécessaires pour répondre aux financements des différents projets d'investissements qui sont prévus d'ici la fin de la mandature actuelle.



**CONTRAT DE PARTENARIAT ETAT-REGION-AIP 2015-2020**  
**Etat de consommation des crédits par priorité**

Axes	Crédits 2015-2020*			Crédits 2018-2020			Déjà mobilisés en CUP** ou CAR - CP			Solde au 27/09/18		
	Etat	Région	CD 29	CD 22	Etat	Région	Etat	Région	CD 29	CD 22		
<b>Priorité développement n°1 "habiter dans les îles"</b>	<b>918 825</b>	<b>1 733 685</b>	<b>600 000</b>		<b>287 914</b>	<b>891 795</b>	<b>630 911</b>	<b>841 890</b>	<b>600 000</b>			
· FA 1.1 : logements sociaux												
· FA 1.2 : logements pour actifs												
· FA 1.3 : Investissements pour act. sportives & socio-culturelles												
<b>Priorité développement n°2 "Assurer 1 développement économique pérenne"</b>	<b>752 491</b>	<b>1 224 190</b>	<b>150 000</b>	<b>15 000</b>	<b>4 17 248</b>	<b>566 862</b>	<b>335 243</b>	<b>657 328</b>	<b>150 000</b>	<b>15 000</b>		
· FA 2.1 : Soutien act.touristiques												
· FA 2.2 : Soutien capacités installations												
· FA 2.3 : Progr. soutien entrepreneurs												
· FA 2.4 : Mise en réseau producteurs insulaires												
· FA 2.5 : Soutien TIC												
· FA 2.6 : Festival les Insulaires												
<b>Priorité développement n°3 "Préserver les ressources &amp; soutien transition écologique énergétique"</b>	<b>588 874</b>	<b>1 282 125</b>	<b>150 000</b>	<b>50 000</b>	<b>278 764</b>	<b>532 125</b>	<b>310 110</b>	<b>750 000</b>	<b>150 000</b>	<b>50 000</b>		
· FA 3.1 : Restauration-mise en valeur patrimoines												
· FA 3.2 : Gestion déchets, réduction, traitement, recyclage												
· FA 3.3 : Production énergie renouvelable												
· FA 3.4 : Amélioration performances énergétiques												
· FA 3.5 : Préservation, gestion ressource foncière												
<b>Sous-total priorités de développement</b>	<b>2 260 190</b>	<b>4 240 000</b>	<b>900 000</b>	<b>65 000</b>	<b>983 926</b>	<b>1 990 782</b>	<b>1 276 264</b>	<b>2 249 218</b>	<b>900 000</b>	<b>65 000</b>		
<b>Axe Services collectifs essentiels</b>	<b>1 739 810</b>	<b>1 060 000</b>	<b>100 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 639 810</b>	<b>1 060 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>30 000</b>		
· FA 4.1 : Services au quotidien:sociaux,médicaux, ...												
· FA 4.2 : Services petite enfance, jeunesse												
· FA 4.3 : Services socioculturels et sportifs												
· FA 4.4 : Regroupement de services												
<b>Total dotation priorités partagées de développement</b>	<b>4 000 000</b>	<b>5 300 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>95 000</b>	<b>2 623 736</b>	<b>3 050 782</b>	<b>1 376 264</b>	<b>2 249 218</b>	<b>1 000 000</b>	<b>95 000</b>		

\* Les montants indiqués tiennent compte de la révision du Contrat

\*\*CUP juillet et octobre 2015 / avril, septembre et décembre 2016 / mars et septembre 2017/janvier et juin 2018

### 3.3 Ingénierie prospective 2018 : présentation étude diagnostic déchets

Suite à la rencontre « Gestion des déchets » du 9 février 2018 à l'île aux Moines, qui a réuni les élus des îles, les techniciens en charge de la gestion des déchets sur les îles, ainsi que les partenaires institutionnels (Région Bretagne, ADEME, départements, ...), il a été décidé la réalisation d'un diagnostic sur la gestion des déchets et la recherche de solutions innovantes adaptées aux volumes et situations des îles de Bretagne, allant de la réduction à la source à la réutilisation sur place.

Un cahier des charges a été élaboré et après consultation auprès de plusieurs bureaux d'études, le groupement INOVADIA – SAFI – ATECSOL a été sélectionné.

L'étude a commencé en août et se terminera à la fin de l'année.

Une réunion de présentation sera prévue sur une demi-journée, le 21 décembre, avec M. Thierry BURLOT, vice-Président du Conseil Régional en charge de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et du climat. L'autre demi-journée pourra être consacrée à la Breizh COP.

## IV - Etat d'avancement du programme 2018

### 4.1 Mission Energie - déchets : BEL, TEPCV 29, TEPCV 56-22, TEPCV Yeu, SMILE îles vertes, AMO SDEF

En 2015, l'Association les îles du Ponant (AIP) a été lauréate de l'appel à projet de la Région Bretagne « Boucle énergétique locale » (BEL) pour le compte des îles non interconnectées de Sein, Molène et Ouessant et en 2016, lauréate de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) pour le compte des îles de Bretagne.

#### 4.1.1 TEPCV îles du Morbihan et Bréhat :

##### Programme opérationnel de décembre 2016 à décembre 2019

Les 6 îles du Morbihan et Bréhat réalisent **205 MWh** d'économie d'énergie estimée par an, (objectif TEPCV = 562 MWh/an). Le programme a permis une production locale d'énergie de **108 MWh** par an (objectif TEPCV = 60 MWh/an) et l'économie potentielle de 26 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (objectif TEPCV = 61 tonnes de CO<sub>2</sub>/an). L'objectif concernant la production EnR est d'ores et déjà atteint.

Les objectifs en termes d'économies d'énergie et de gains en CO<sub>2</sub> ne sont pas encore atteints mais le seront avant la fin du programme TEPCV, notamment lorsque les opérations de rénovation des bâtiments communaux seront entièrement réalisées (Houat, Locmaria, Sauzon).

#### 4.1.2 TEPCV îles du Finistère :

##### Programme opérationnel de mai 2016 à mai 2019

Les 5 îles du Finistère ont atteint, et même largement surpassé, les objectifs de la convention TEPCV.

Au total sur les 5 îles, le programme a permis d'économiser potentiellement **2 120 MWh par an** (objectif TEPCV : 429 MWh/an), de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de **1 690 tonnes par an** (objectif TEPCV : 285 tonnes de CO<sub>2</sub>/an) et de **produire annuellement 230 MWh d'énergie** à partir de sources locales renouvelables (objectif TEPCV : 12 MWh/an).

#### 4.1.3 BEL îles non interconnectées Sein, Molène et Ouessant :

##### Programme opérationnel de septembre 2015 à août 2018

Les 3 îles non interconnectées au réseau continental (Sein, Ouessant, Molène) ont multiplié par deux les résultats en termes d'économies potentielles d'énergie par rapport à l'objectif fixé dans la convention BEL. Les actions menées ont permis d'économiser en théorie 637 m<sup>3</sup> de fioul et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> : moins **25,9 %** par rapport à 2014.

#### 4.1.4 Assistance à Maîtrise d'Oeuvre du SDEF pour le programme interreg ICE ICE

## Notification du marché à l'AIP en février 2018 jusqu'en août 2020

Dès la conception du projet ICE, (Intelligent Community Energy), l'AIP a été associée dans le cadre du comité de pilotage des programmes BEL et TEPCV sur les volets accompagnement des usagers à Ouessant. Pour répondre aux obligations de mise en concurrence, le SDEF a lancé un appel d'offres à l'été 2017 sur un volet technologique mais aussi sur le volet accompagnement auprès des usagers, cet appel d'offre permettait de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour la conception et l'acceptabilité sociale d'un système énergétique autonome et innovant sur le territoire insulaire d'Ouessant. La finalité du programme ICE en plus de la ré-immersion de l'hydrolienne, de proposer un système substituant une production électrique d'origine fossile à un mix énergétique basé sur des énergies renouvelables.

L'AIP qui a finalement opté pour une réponse à l'appel d'offre (en solo, malgré des sollicitations de constituer un groupement avec des prestataires techniques) a été choisie pour la réalisation du Lot N°2 : Enquêtes auprès de la population d'Ouessant.

L'objectif consiste à établir un suivi dans le temps de l'évolution des pratiques énergétiques auprès de la population d'Ouessant, de l'acceptabilité des énergies renouvelables et des nouveaux modes de consommation associés.

Une réunion publique a été organisée le 15 mars 2018 à Ouessant pour annoncer les projets en cours et à venir et une première enquête « état des lieux » a été réalisée sur le terrain par l'AIP en mars et avril 2018. Ensuite, l'AIP réalisera une enquête annuelle jusqu'à la fin du programme ICE. Ce dispositif constituera une référence depuis la mise en place de la BEL (2016) jusqu'à la fin de ICE en 2020.

### 4.1.5 Gestion des déchets :

Suite à la rencontre « Gestion des déchets » du 9 février 2018 à l'île aux Moines, qui a réuni les élus des îles, les techniciens en charge de la gestion des déchets sur les îles, ainsi que les partenaires institutionnels (Région Bretagne, ADEME, départements, ...), il a été décidé la réalisation d'un diagnostic sur la gestion des déchets et la recherche de solutions innovantes adaptées aux volumes et situations des îles de Bretagne, allant de la réduction à la source à la réutilisation sur place.

Un cahier des charges a été élaboré et après consultation auprès de plusieurs bureaux d'études, le groupement INOVADIA – SAFI – ATECSOL a été sélectionné.

Le financement est assuré en partie par l'ingénierie prospective 2018 ; un financement complémentaire a été sollicité auprès du secteur Région Bretagne le montant du diagnostic après consultation étant de 41 760 € TTC

L'étude a commencé en août et se terminera à la fin de l'année. Proposition de restitution à caler en décembre (Lien avec la Breizh COP îles)

A noter : refus de l'ADEME de participer au financement, notamment du fait que le cahier des charges ne prévoyait pas : « l'incitation des communes insulaires à intégrer une intercommunalité » !

Information et étonnement de certains maires qui ont été contactés après que les intercommunalités le soient. L'équipe de l'AIP alertera les prestataires sur l'importance d'associer les municipalités dès le début des échanges même si la compétence a été transférée aux intercommunalités.

## 4.2 ARS Bretagne

L'année 2018 a vu les premières actions concrètes des déclinaisons locales (par île) du CLS des îles bretonnes. Par ailleurs, l'île d'Aix bénéficie de la mise en place d'un CLS par l'ARS Nouvelle Aquitaine avec une dotation financière spécifique pour cela (ce n'a pas été le cas en Bretagne).

Une série de réunions bilan-prospectives s'est déroulée sur la majorité des îles, la dernière est programmée le 22 octobre à Bréhat en vue du **comité de pilotage** programmé le **vendredi 26 octobre à l'île de Batz.**



L'AIP a diffusé un questionnaire à l'ensemble des mairies et à la CCBi pour Belle-Île en vue de préparer ce comité de pilotage mais les retours ont été peu nombreux.

M. Cabioch souligne la difficulté de répondre à certains critères pour bénéficier de telle ou telle prestation.

M. Huet, quant à lui, apporte des remarques positives sur la télémédecine qui a été mise en place sur Bréhat pour la dermatologie. Il est convaincu que l'avenir des petites îles en matière de santé devra passer par cette nouvelle technologie.

A noter que l'île d'Aix a entamé la mise en place d'un contrat local de santé.

Par ailleurs la Région Bretagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt : « **Amélioration territoriale de l'offre de soins** » auquel l'AIP a répondu.

Les propositions de la réponse comprennent plusieurs actions pour la mise en commun des bonnes pratiques et expériences à l'échelle des territoires insulaires, pour faire face aux enjeux du maintien des services médicaux de premier recours sur les îles :

- Collecte des expériences et actions des collectivités insulaires en faveur des personnels de santé (locaux, logement, transports, matériel etc.)
- Analyse des facteurs déterminants pour le maintien des personnels : dispositifs particuliers (astreintes, propharmacie etc.)
- Veille juridique (ex infirmiers en pratique avancée), "benchmarking" quelles solutions dans d'autres territoires, transposition possible ?
- Rédiger un cahier des bonnes pratiques et incitations : anticiper, accompagner, pour recrutements "remplacements
- Réaliser une page dédiée pour la promotion des bonnes pratiques et la diffusion des annonces sur le site internet de l'AIP

Délais de réalisation proposés :

- Démarrage des actions de collecte, analyse, benchmarking, veille en juillet 2018,
- Analyse et proposition guide bonnes pratiques et validation des propositions soumis au comité de pilotage du CLS 26 octobre 2018.

Nous n'avons toujours pas reçu d'accusé de réception de cette réponse.

#### 4.3 Site Internet

En 2017, notre prestataire historique, Dream me up, nous a signifié dans un délai court mais légal le doublement des frais d'hébergement du site internet. Ce délai ne nous avait pas alors laissé d'autre choix que de poursuivre jusqu'à la prochaine échéance de l'été 2018. Par ailleurs chaque intervention mineure sur le site (ajout d'une page, parfois même remplacement de photographies suivant leur emplacement sur le site...) nécessitait une prestation payante !

De plus, les droits photos du site ancien étaient arrivées à échéance. Tous ces éléments ont conduit l'AIP à programmer la refondation du site internet en 2018.

Le nouveau prestataire a été sélectionné après appel à candidature selon un cahier des charges précisant le type de système de gestion de contenu de type « WordPress » ou similaire, autorisant les interventions directes sur le site sans prestation extérieure. Le nouveau site devait être adapté aux nouveaux standards de consultation en ayant un design adaptatif à différents supports, notamment la consultation sur smartphone, ce qui pouvait expliquer la baisse de fréquentation de l'ancien.

Sur quatre prestataires web sollicités, 3 ont répondu à l'appel d'offre :

- Agence ZIP à Brest
- Studio F&F à Lorient
- E-Declic à Auray

Après un comparatif des différentes offres, le choix s'est porté sur l'agence E-Declic d'Auray car leur proposition démontrait une bonne compréhension de nos attentes. Ils nous proposaient un accompagnement plus poussé dans toutes les phases du projet et leur proximité géographique



permettait aussi une réactivité en cas de besoin, tout en ayant un tarif se situant dans la moyenne du marché : 8300 €.

Le nouveau site internet a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> août 2018, il est maintenant opérationnel même si des modifications sont toujours possibles pour améliorer l'expérience utilisateur.

Au terme du 1<sup>er</sup> mois de mise en ligne du site, nous avons effectué un bilan avec l'équipe de l'agence d'E-Déclic. Des changements mineurs sont à prévoir au niveau graphique et ergonomique et nous avons également fait un point sur les statistiques.

Sur la période août/septembre 2017 et août/septembre 2018, les chiffres montrent **une augmentation de 40% d'utilisateurs** : 13 492 en 2017 contre 18 900 en 2018.

La consultation du site depuis les smartphones a progressé, puisque parmi tous nos visiteurs : 47% le font depuis un mobile et c'est devenu le 1<sup>er</sup> support de consultation.

Les statistiques montrent que les pages plus visitées du site internet AIP sont les pages « îles » (presque 65% des consultations). Ce qui prouve que la fonction de « portail d'information vers les îles » est bien la fonction première du site de l'AIP.

## 4.4 Tourisme

### 4.4.1 Univers des îles, dernière année

En décembre 2017, la Région Bretagne nous a informés de sa décision de ne plus reconduire le dispositif Univers des îles au-delà de 2018.

La fin de l'univers des îles 2018 prévoit un bilan par île ou groupe d'îles avec OT et collectivités préalable à la réunion bilan annuel du tourisme.

Une date est à définir sur chacune dès novembre avec une réunion annuelle de toutes îles à Auray, la première quinzaine de décembre.

#### ▪ Journal des îles 2017-2018

Pour mémoire, le N° 1 du Journal des îles du Ponant a vu sa maquette et sa ligne éditoriale réalisées dans le cadre du programme Univers des îles 2016, l'impression et la diffusion l'ont été dans le cadre du programme Univers des îles 2017 qui a aussi permis l'impression et la diffusion de notre N°2 cet été 2018. Tiré à **170 000** exemplaires avec un plan de diffusion retravaillé suivant les résultats de celui du premier numéro, le contenu éditorial a de nouveau été apprécié par les lecteurs. A noter que la tentative de parution plus tôt en saison n'a pas été couronnée de succès. Les compagnies de transport ayant soutenu (encarts publicitaires) le Journal des îles n°1 sont restées fidèles cette année : Penn ar bed, Océane, Yeu continent et Finist'air. Comme précédemment, **seules les compagnies délégataires de service public ont été approchées**. A noter : un petit souci sur la qualité du papier, moins performant que celui de l'an dernier, ceci sera corrigé sur l'édition 2019 et un souci de livraison sur l'île d'Aix lié à un sous-traitant du transporteur mandaté par notre imprimeur.

#### ▪ Journal des îles 2019

Il est programmé et financé par la Région Bretagne dès cette année dans le cadre du programme Univers des îles 2018. Il est proposé de travailler sur le contenu éditorial dès l'automne 2018 pour tenter une parution en avril 2019. La société Orange a approché l'AIP récemment (voir question diverse), en réponse à la sollicitation de partenariat, la proposition restant à valider est de lui proposer un espace rédactionnel dans le journal des îles 2019. La stratégie BreizhGo de la région Bretagne ne manque pas d'interroger sur la place que les compagnies délégataires pourraient garder en visibilité dans le futur n°.

#### ▪ Le passeport des îles

Il est en cours de développement. Actuellement, une proposition avec différents scenarii est en cours de finalisation :

Inspiré de l' « Inselpass » danois, le passeport des îles se présente sous la forme d'un livret présentant les 15 îles du Ponant. Son but est la mise en réseau des îles du Ponant.

Quels sont les objectifs pour l'AIP et les îles ?

Le but premier est de renforcer le réseau et la lisibilité des îles du Ponant. Ensuite plusieurs objectifs adjacents se démarquent :

- Inviter les visiteurs d'une île à venir visiter les autres
- Sensibiliser les visiteurs sur l'aspect environnemental des milieux insulaires



- Sensibiliser les visiteurs sur les sociétés permanentes des îles
- Renforcer la tendance « collectionneur d'îles »
- Augmenter la visibilité de chaque île sur le littoral français

Pour la **validation du projet**, l'idée est d'associer l'ensemble des partenaires du tourisme lors des bilans par île prévus en fin d'année dans le programme Univers des îles 2018, qui doit se clôturer par la réunion annuelle des OT en décembre.

Des questions restent à trancher sur les partenaires de la diffusion : OT, mairies, autres acteurs en cas de fermeture annuelle etc.

La place des compagnies maritimes dans le dispositif : même si certaines sont très volontaires, se pose la question de la durée de validité du passeport en lien avec la périodicité des DSP.

Une première série de passeports pourra être éditée et distribuée dès 2019.

#### 4.4.2 Suite avec démarche « sites d'exception » : Belle-Île en 2018, Ouessant en 2019, Bréhat en 2020 ?

La proposition de la Région était d'expérimenter la démarche « sites d'exception » pour les îles à compter de 2019. En 2018, elle avait prévu d'expérimenter sur 8 sites (2 par département) ; ces 8 sites n'incluaient a priori aucune île. Suite au désengagement du territoire de Carnac, s'offrait la possibilité d'intégrer le site de Belle île.

Après concertation avec la CCBI, il a été proposé de répondre favorablement à ce projet.

Les partenaires du test de la démarche se sont attachés à expérimenter la méthode proposée par la région Bretagne pour accompagner les « sites d'exception » visant à les aider à développer un projet touristique pour leur territoire.

Cette démarche a réuni pour Belle île : La Région Bretagne, le Comité Régional du Tourisme, Morbihan tourisme (CDT56), le pays d'Auray et la destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan, la CCBI, l'office de tourisme de Belle-Île et l'AIP.

La démarche débouche sur des propositions de type groupe d'experts qui, dans le cas présent, apportent au territoire une réflexion qui peut alimenter le territoire dans son projet touristique. Ceci permet aussi à la Région Bretagne d'avoir une perception des enjeux du tourisme du site et d'y attribuer des moyens spécifiques au territoire : un budget de 10 500 € de prestation d'étude/expertise complémentaire et une dotation d'investissement (la Région évoque la contribution à un projet pouvant aller jusqu'à 150 000 €).

Les perspectives pour 2019 sont : la mise en place site d'exception pour Ouessant. Pour 2020 la proposition de l'AIP à la Région Bretagne est de le développer sur Bréhat. Au-delà, d'autres îles pourraient être proposées, ex Groix...

#### 4.4.3 Univers transversaux à compter de 2019

Pour les autres îles, le développement de la démarche « site d'exception » semble moins évidente. Par contre, elles pourront toujours bénéficier d'un programme « Univers transversaux ». Les discussions avec la Région Bretagne devraient avoir lieu dès octobre après les arbitrages budgétaires régionaux.

### 4.5 Accord de programmation Agence de l'Eau

#### 4.5.1 Fin Xème programme arrêt mi 2018 réduction budgétaire et blocage de trésorerie AELB - motion financement (cf document joint)

L'année 2018 a été marquée par un blocage des possibilités de l'agence de l'eau suite à la décision gouvernementale d'affecter une part importante de la redevance eau (constitutive des crédits de fonctionnement et d'actions de l'agence) sur d'autres politiques gouvernementales : crédits biodiversité, ONCFS, budget général ...

Ceci a généré des réactions des instances politiques de l'agence, (Comité de Bassin, Conseil d'administration) avec un refus de vote du budget (qui a entraîné un retard dans l'attribution des crédits et un blocage des paiements et de l'engagement des crédits d'investissement). Le Président du comité de Bassin remercie l'ensemble des collectivités des îles qui ont signé la



motion proposée (cf en annexe). Cette démarche a finalement porté ses fruits puisque le Ministre Hulot a finalement restitué une partie des fonds à l'AELB.

M. Palluel remercie également tous les Maires qui se sont mobilisés et propose au Conseil d'Administration de valider cette motion.

#### Décision :

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adhère au contenu de la motion signée par le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne et autorise le Président à en informer le Premier Ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Concernant l'avancement des actions prévues à l'accord de programmation AIP AELB, un nombre conséquent d'actions n'a pu être engagée : au total 48 dossiers, tous maîtres d'ouvrages confondus, pour un **montant subventionnable de 7,458 M€ et 3,431 M€ de subventions de l'AELB**.

Un déblocage récent des crédits de l'AELB devrait permettre d'engager de nouveaux dossiers d'ici la fin de l'année, il s'agit en fait le plus souvent de dossiers déposés ayant fait l'objet de blocages suite au gel des dotations en début d'année.

Toutes les actions de sensibilisation inter îles proposées par l'AIP au titre de l'accord de programmation ont pu être engagées et la majorité menée à bien : ex. : programme 2017-2018 de sensibilisation aux économies d'eau. Pour mémoire plus de 25 références média et une notoriété très importante sur l'engagement des îles dans les économies d'eau.

#### 4.5.2 Positionnement XIème programme 2019-2024

Sur l'ensemble des actions identifiées dans l'accord de programmation signé en 2016, seul environ 1/3 a pu aboutir, le bilan est en cours de consolidation ainsi que l'identification des priorités sur la période du XI<sup>ème</sup> programme.

La spécificité des îles a été réaffirmée, avec notamment la non appartenance aux bassins versants, unité de travail et d'identification des actions en matière de :

- Production, distribution d'eau potable
- Assainissement collectif ou individuels
- Restauration gestion des zones humides

Par ailleurs les mesures d'économies d'eau suscitent pour l'avenir, tant de la part de l'AELB que de la part de la Région Bretagne un fort intérêt et le souhait de renforcer cet aspect à l'avenir dans la perspective des adaptations aux changements climatiques. Après l'identification des modalités techniques, des freins juridiques et administratifs, des estimations de coûts, un programme opérationnel mise en place et restauration des citernes avec incitations réglementaires et financières pourrait être un élément majeur à développer sur l'ensemble des îles.

Dès 2019, un travail de négociation avec l'AELB devra être engagé pour la mise en place d'un nouvel accord de programmation.

#### 4.6 Breizh COP – Breizh'hin

Les 3 thèmes proposés à la Région par l'AIP pour intérêt sur actions adaptation au changement climatique sont :

- L'énergie : économies, production renouvelable
- La ressource en eau : gestion économe dispositifs pilotes ex citernes
- La biodiversité : anticipation gestion espèces invasives et écosystèmes insulaires



Un récent contact avec le vice-Président de la Région en charge de l'eau l'environnement, la biodiversité et les ressources (déchets) suggère la mise en place dès cette année d'un atelier Breizh COP îles du Ponant.

La proposition est de développer un programme spécifique pour répondre à l'objectif spécifique îles de la Breizh COP réunissant les thèmes de l'énergie, de l'eau et de la biodiversité en y ajoutant celle des déchets/ressources.

La présentation des premiers éléments de l'étude diagnostic déchets des îles est prévue en décembre prochain. Ce pourrait être l'opportunité d'y associer la journée de travail Breizh COP des îles. En concertation avec le vice-Président de la Région, Thierry BURLOT, la date du vendredi **21 décembre** pourrait convenir et est proposée avec une localisation de préférence continentale : Quimper ou Lorient.

#### 4.7 Marque « Savoir-faire des îles du Ponant »

##### 4.7.1 Candidatures

Au 26/09/18, 34 candidatures ont été reçues sur 11 îles différentes.

Ci-dessous la liste des candidatures reçues :

Candidatures reçues			
NOM	Entreprise	Île	Secteur
PAPIN Tony	La Brasserie de l'île d'Aix	Aix	Agro-alimentaire
BERNOLLE Cyril et MOISSET Virginie	Les Ateliers de l'île d'Aix	Aix	Artisanat
LARGEAU Lionel	Vin d'île d'Aix	Aix	Viticulture
MICHEL Véronique et PERRON Alain	Céramique d'Arz	Arz	Artisanat
DIRAISON Anne	Les Herbes folles	Batz	Hébergement
LENOBLE Alain et Nicole	A l'îlot Carton	Belle-île-en-Mer	Hébergement
NICERON Christophe	La Bien Nommée	Belle-île-en-Mer	Agro-alimentaire
LE GOUE Eric et Corinne	Eric LE GOUE	Belle-île-en-Mer	Agriculture
BARBEAU Fabien	Fluïd	Belle-île-en-Mer	Artisanat
MOUTY Pierre	Pierre Mouty	Belle-île-en-Mer	Communication
MORVAN Marie-Françoise	Festival Lyrique Belle-Ile	Belle-île-en-Mer	Culture
MONTAGNER Patrick	PATMAN	Belle-île-en-Mer	Artisanat
NEUMAGER Stéphane ou Johanna	Verreries de Bréhat	Bréhat	Artisanat
BLASCO Charles et Laurence	Pépinière de l'île	Bréhat	Agro-alimentaire
TONNERRE Erwan	Groix Haliotis	Groix	Aquaculture
SPRIET Thomas	Les Fumaisons	Groix	Agro-alimentaire
GUYADER Marianne	Groix et Nature	Groix	Agro-alimentaire
LE HENAFF Anne	Au Rouget de l'île	Groix	Artisanat
LE GOFF Frédérique	Ti Dudi Breizh	Groix	Agro-alimentaire
MARIE Anne-Laure	Ass. Initiatives Groix-INGx	Groix	Formation
DE ROQUEFEUIL Alexandre	ALTERNAV	Groix	Transports
JOSSE Anne-Laure	Carnets de bords	Groix	Artisanat
MISSE Nathalie	Ecloarium	Houat	Commerce
De FOUGEROLLES May	Le Fort	Houat	Hébergement
KERMORVANT Chloé	Nuances des îles	Houat	Artisanat



MARTIN Pierre	EARL Les Diatomées Martin	Île-aux-Moines	Aquaculture
DALY Terence	La Poterie de l'Île aux Moines	Île-aux-Moines	Artisanat
PICHON Vincent	Terroir d'Iroise	Molène	Agriculture
LE BOUSSE Frédéric	La Fumaison Molènnaise	Molène	Agro-alimentaire
LE DORTZ Christelle	Christelle Le Dertz Céramiste	Sein	Artisanat
ROBERT Marie	Les Coquillages de l'Île de Sein	Sein	Aquaculture
LE BIHAN Didier Marie	Didier Marie LE BIHAN, artiste peintre	Sein	Artisanat
HENNEQUIN Bernard	Conserverie de l'Île d'Yeu	Yeu	Agro-alimentaire
MOUSNIER Alain	Pâtisserie Mousnier	Yeu	Agro-alimentaire

Nous avons distribué un kit de présentation aux entreprises adhérentes à la Marque : plaque de présentation et logos autocollants.

Les audits des 5 premiers candidats de Groix ont été effectués en Janvier par 2 adhérents (Eric Le Goué à Locmaria et Christelle Le Dertz à Sein). Les prochains audits 2018 reprendront à partir d'octobre à Houat et à Sein.

#### 4.7.2 Stand Marque aux Insulaires

La Marque aura son stand sur le festival. 20 adhérents seront présents pour exposer ou vendre leurs produits et services et parler de la Marque aux visiteurs.

Liste des adhérents présents sur le stand durant le festival :

Entreprise	Île	Produits à vendre ou à exposer
La Brasserie de l'Île d'Aix	Aix	3 références de bières
Les ateliers de l'Île d'Aix	Aix	Petite maroquinerie
Vins de l'Île d'Aix	Aix	Vins
Céramiques d'Arz	Arz	Céramiques décoratives
Les Herbes Folles	Batz	Documentation à distribuer
L'îlot carton	Belle-Île	Objets en cartons
Festival lyrique de Belle-Île	Belle-Île	Documentation à distribuer
Patman	Belle-Île	Peintures
Eric et Corinne LEGOUË	Belle-Île	Quelques légumes et potages
La Bien Nommée	Belle-Île	Biscuits
François LETRON	Bréhat	Quelques conserves de légumes
Initiatives Groix	Groix	Documentation à distribuer
Au Rouget de l'Île	Groix	Céramiques plaques de lave émaillée
Ti Dudi Breizh	Groix	Biscuits
Carnets de Bord	Groix	Bracelets en cordes
Alternav	Groix	Godilles 3,7m
L'éclosarium	Houat	Documentation à distribuer
Nuances des îles	Houat	Coussins îles et petits objets
Christelle Le Dertz Céramiste	Sein	Objets utilitaires en céramique
Pâtisserie Mousnier	Yeu	Biscuits
Conserverie Hennequin	Yeu	Conserves



## 4.8 Etude sur l'Economie Sociale et Solidaire : Présentation Diagnostic et état d'avancement

Le projet de recherche sur l'ESS dans les îles du Ponant (nov-17/nov-19) arrive à mi-parcours.

### Etat d'avancement du projet



### Prochaines étapes

Fin année 1 :

- réunion du Comité de suivi du projet (29/09/18)
- remise du rapport intermédiaire (fin octobre 18)
- dossier de communication (mois de l'ESS en novembre)

Année 2 :

- atelier étudiant (oct 18/févr19)
- master étudiant (mars/août19)
- présentation/échanges dans le cadre de l'évènement îles 2019 (octobre 2019)
- Remise du rapport final (déc 19)

**Présentation du diagnostic ESS en séance à mettre en annexe ?**

## 4.9 Coopération franco-qubécoise : bilan échange septembre 2018

(Les projets 2019-2020 figurent dans le projet d'activité 2019-point VI)

## 4.10 Information sur partenariat Solimut : stands festival des insulaires AIP/MARQUE/Iles de la Madeleine -Solimut-

La convention de parrainage 2018 avec la Mutuelle Solimut prévoit la prise en charge de l'accueil d'une délégation d'autres îles, en l'occurrence pour 2018 les îles de la Madeleine, au festival des Insulaires à Groix. En contrepartie, l'AIP s'engage à accueillir la Mutuelle Solimut sur le stand réservé à la délégation madelinote.

La Marque « Savoir-faire des îles du Ponant » bénéficiera d'un stand de 50 m<sup>2</sup> pour ses adhérents.



## **V - Mouvements de personnels 2018 et perspectives évolution 2019**

Ce point n'a pas été abordé. Il le sera lors d'un prochain bureau.

## **VI - Premiers éléments programme 2019**

Le budget s'équilibre à hauteur de 443 867 € en incluant les programmes « tourisme », « ESS », EDF « suite PIG » et SDEF « ICE » et sera retenu pour les demandes de subventions aux Départements.

Des confirmations de financement de programme restent en attente du côté de l'Agence de l'Eau.

Le projet de programme d'activité présenté est le suivant :

### **1      Actions économiques**

#### **1.1 Tourisme :**

- **Mise en place de l'Univers transversal des îles :**

La démarche destination touristique « univers des îles » ne correspond plus aux évolutions des destinations touristiques. La démarche « univers transversaux » semble plus souple et permet de capitaliser les travaux des sites d'exception pour l'ensemble des îles. Le programme « site d'exception » est adapté pour quelques sites. Son application à l'ensemble des îles apporterait une banalisation des îles.

- **Démarche « Sites d'exception »**

- Après Belle île, proposition Ouessant : il s'agit d'un travail de type expertise aboutissant à des propositions pour un plan d'actions touristiques du territoire et actions à prioriser par les collectivités et acteurs responsables du tourisme. Le montant des aides régionales alloué au territoire à cette démarche n'est pas encore arbitré (pour mémoire en 2018 : 10k€ de prestation d'ingénierie et 100-150 k€ pour l'investissement).

- **Enjeu tourisme au sein de l'AIP** : réflexion / organisation de l'AIP pour la poursuite et accompagnement de l'enjeu du tourisme sur les îles du Ponant. Les moyens, notamment humains à mettre en œuvre, dépendront des assurances de financement qui pourront être obtenues sur l'univers transversal. Si, en 2019, la question ne se pose pas de façon cruciale, à terme suite aux évolutions institutionnelles et aux politiques sectorielles notamment de la Région Bretagne, plusieurs possibilités sont envisageables :

- Moyens humains dédiés
- Prestation de services
- Conventionnement avec une ou plusieurs structures des îles ayant des moyens spécifiques.

#### **1.2 Accompagnement de l'organisation des débats du festival des insulaires 2019**

- Poursuite de l'accompagnement du choix des thématiques, recherche des intervenants, participation aux débats des deux ateliers
- Participation au village du festival, stand AIP thématique 2019 à définir.
- Invitation d'une délégation d'île lointaine grâce au soutien de la Mutuelle SOLIMUT - recherche en cours.



### 1.3 Accompagnement de la marque « Savoir-Faire des Iles du Ponant »

- Poursuite des audits d'adhésion
- Création du comité de pilotage
- Dépôt des statuts et création de la structure porteuse ;
- Recherche de financements pour le lancement de la structure porteuse
  - Dotation de l'AIP
  - Mobilisation du Contrat de partenariat, FNADT
- Recherche de nouveaux adhérents
- Promotion et actions de communication

### 1.4 ESS Fin du programme en 2019

La majorité du travail a été réalisée par Audrey Bégué. La suite consistera à la mise en place d'un atelier tutoré d'étudiants pour valider et explorer les pistes d'action identifiées en 2018.

Un atelier de restitution et d'échanges sera aussi organisé, l'opportunité de le coupler avec la manifestation de l'UBO à Brest et îles d'Iroise fin 2019.

## 2 Actions énergie-déchets

### 2.1 BREIZH COP

Préparation d'un programme pluriannuel avec recherche de financement, 4 thématiques : Energie, Eau, Biodiversité, Déchets.

Le programme de la région Bretagne pourrait s'appuyer sur un programme Life : Breizh'Hin annoncé pour un démarrage de sa définition dès 2018 qui, du point de vue des partenaires pouvant en bénéficier, n'a pas vu de commencement. Celui-ci sera plus certainement effectif courant 2019. En 2018, les travaux réalisés sur les îles en termes de diagnostic déchets, diagnostic zones humides, gestion - économie de la ressource en eau, énergie, fournissent autant d'éléments permettant rapidement de proposer un programme opérationnel pour les îles.

A priori, l'AIP pourrait assurer la conception du programme ainsi qu'à l'avenir une certaine forme d'AMO, mais la maîtrise d'ouvrage d'un tel programme serait disproportionnée par rapport aux capacités de la structure. L'exploration de collectivités insulaires portant des actions ou sous programmes de portée géographique plus restreinte (ex : îles du Finistère et Bréhat, îles du Morbihan) devra être explorée. Une collectivité (commune, intercommunalité) semble plus adaptée et peut plus facilement recruter ou mettre à disposition un agent dédié à telle ou telle partie du programme.

Décision : validation du programme et autorise le Pdt à engager l'AIP et signer toute convention relative à tout ou partie de ce projet

### 2.2 SDEF ICE Ouessant

Poursuite de l'AMO contrat en cours

### 2.3 SMILE Ter « îles vertes » :

Yeu et Ouessant, retenus comme territoires d'application.

Mise en place de l'ingénierie par les Régions et BDI pour la partie Bretagne.

Veille / suivi / accompagnement

### 2.4 Conventionnement avec Morbihan énergie :



Suite au programme TEPCV sur les îles du Morbihan, et à l'engagement du syndicat départemental **Energies du Morbihan**, le renforcement des partenariats pour la transition énergétique des îles morbihannaises permet d'envisager des actions au bénéfice des îles dans de nombreux domaines : maîtrise des dépenses, production d'énergies renouvelables avec autoconsommation, mobilité électrique ... D'ores et déjà les premières discussions pourraient aboutir dès 2019 à des actions communes.

2.5 **Coopération franco - québécoise** voir bilan 2018 et proposition sur les déchets, leur réutilisation et valorisation.

2.6 **Plan régional déchets : sa déclinaison sur les îles au niveau de la Région Bretagne**

L'enjeu déchets sur les îles est une des composantes essentielles de leur transition écologique, mais aussi de leur avenir économique. La nouvelle répartition des compétences suite à la loi NOTRe sur le sujet, confère aux régions le rôle de réaliser un plan déchet régional.

Les îles y ont toute leur place et les constats sont unanimes : intégrées ou pas dans une intercommunalité, le domaine des déchets est toujours à appréhender avec les spécificités de l'insularité qui sont à chaque fois particulières (volume des déchets, coût des transports, sur-emballages, difficultés de traitement des petits volumes, partenariat avec les organismes de retraitement...).

En 2019, les résultats du diagnostic mené en 2018 devraient trouver leur prolongement dans la démarche Breizh COP et la mise en place de programmes opérationnels, voire expérimentaux, adaptés aux situations des îles.

Une première piste serait un travail de sensibilisation avec des outils dédiés à destination des visiteurs des îles pour les inciter à ramener leurs déchets et/ou à avoir un comportement adapté à la situation des îles, qu'ils soient excursionnistes à la journée ou séjournant plusieurs jours.

### **3 Suivi contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- îles du Ponant**

**3.1 Accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le dépôt des fiches projets/constitution des dossiers de financement Etat FNADT – territorial Région – Organisation des Comités Uniques de Programmation**

**3.2 Identification des politiques sectorielles régionales aux projets des îles**

- Aiguillage des maîtres d'ouvrage vers services de la région ex : Investisseur hôtelier à Ouessant (secteur tourisme) exploitants agricoles Belle île (secteur agricole). Suivi des appels à projets...
- Premiers éléments de bilan et orientation des projets pour assurer une « fin de contrat » optimale et préparer un futur contrat.

**3.3 Ingénierie prospective 2019**

Plusieurs pistes sont envisageables :

- Suite déchets
- Accompagnement ESS
- Taxe d'habitation ....

### **4 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne**

2019 : Préparation d'un nouvel accord de programmation avec accompagnement des maîtres. Attente du contenu du XIème programme



## 5 Contrat local de Santé

- Accompagnement inventaire de l'état des problématiques sur les îles.
- Suivi des fiches actions du contrat et de ses déclinaisons île par île.
- Préparation d'un Comité de pilotage avec l'ARS en 2019

## 6 Activités génériques de l'AIP : Soutien aux Collectivités, suivi des politiques globales

- Suivi des partenariats et programmes avec les départements, ex. :
  - PST département du Morbihan
  - Contrat d'engagement pour les îles du Finistère
- Veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires
- Veille et contact nouvelles institutions, ex. : Agence Française Biodiversité
- Veille fiscalité et dotations Etat des communes (Sein, Molène)
- Veille et contacts PNRA PNRGM

## 7 Proposition de soutien à l'UBO pour l'organisation d'une manifestation à caractère culturel et scientifique

- Composante culture (Quartz Mucem Studio Tiersen)
- Composante scientifique : Univ La Rochelle/Caen/Polynésie française/ Neuchâtel/Melbourne ...
- Composante institutionnelle : Région, Département, Brest, CRPM, agence francophonie ; ESIN...
- Valorisation médias : partenariat France Inter, le Télégramme, TBO, Ar Men

Les ressources à mettre en place par l'AIP ne sont pas définies à ce stade. Nous disposerons en 2019 des moyens affectés au programme ESS (Fondation de France). Pour le relais et l'information de ses membres, il n'apparaît pas nécessaire de trouver des financements spécifiques.

### **Décision :**

Après échange, le Conseil d'administration autorise l'AIP à accompagner un tel programme et à relayer l'événement auprès de l'ensemble de ses membres.

## 8 Partenariats internationaux

### **8.1 Suivi et participation aux activités du réseau européen ESIN**

En 2019, participation à la rencontre annuelle prévue en septembre à l'invitation de l'organisation suédoise.

### **8.2 Coopération franco-qubécoise : îles de la Madeleine – îles du Ponant acte II**

Proposition poursuite de la coopération par la municipalité et les acteurs des îles de la Madeleine :



**Juin 2019** : visite d'une délégation des îles de la Madeleine (avant ou après la célébration du 75ème anniversaire du débarquement (partenariat îles de la Madeleine Département de la Manche depuis 25 ans).

Choix d'une île pour éviter des déplacements trop conséquents avec accueil des autres îles du Ponant pendant le séjour.

**Septembre 2020** : voyage retour délégation des îles du Ponant aux îles de la Madeleine  
**Partenaire proposé** : le CERMIM (Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes) en partenariat avec le centre municipal de gestion des matières résiduelles.

**Thème proposé** : les problématiques liées aux déchets

- Fonctionnement de l'exportation (choix techniques, coûts)
- Gestion du traitement lors des saisons touristiques
- Processus de réduction, réemploi, recyclage et valorisation (d'économie circulaire, de valorisation économique des matières résiduelles)
- Méthodes de compactage (ballot et autre)
- Organisation du traitement au centre
- Tri à la source (citoyens, entreprises)
- Corrosion des équipements
- Déchet industriel
- Processus d'économie circulaire, réduction, réemploi, recyclage et valorisation (ex : Matériauthèque, Comptoir familial, Centre de récupération Ré-Utiles)
- Démarche d'innovation du CERMIM avec le béton vert (composé de résidus de pêche)
- L'accompagnement des entreprises

#### **Possibilités de financement**

Appel à projet coopération franco Québécoise pour le 15 octobre

Autres : Région Bretagne dans le cadre de la Breizh COP ?

La seconde consistera à rechercher et obtenir des financements complémentaires, suivant la dotation octroyée ou non par la coopération franco Québécoise

#### **Décision :**

Après échange, le Conseil d'administration approuve le programme proposé et autorise le Président à répondre à l'appel à projets et à solliciter les différents co-financeurs potentiels.

**8.3 L'Union européenne a confié à un groupe de prestataires de Bureaux d'Etude un secrétariat des îles** qui devrait recueillir les propositions des îles sur les prochains programmes européens. Une veille est assurée sur ce travail par l'intermédiaire d'ESIN et la Commission des îles de la CRPM doit aussi y porter intérêt. Mais il est important que l'AIP se tienne informée de l'évolution de ce travail.

#### **9 Proposition AG 2019 : Belle-Ile**

Mme Huchet propose d'accueillir sur la Commune de Bangor le Conseil d'Administration de l'AIP la veille de l'AG, cette dernière devant se dérouler à Palais pour des facilités de déplacements. La date reste à fixer.

#### **Décision :**

Après échange, le Conseil d'administration approuve les premières orientations et le projet de budget pour 2019.

## **VII - Questions diverses**



## 7.1 Réflexion et proposition de M. LE BERIGOT sur la fondation d'un club des Plus Belles Iles du Monde

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Plus Belles Baies du Monde à Vannes en mai dernier et suite à un voyage à l'Île aux Coudres à Québec récemment, M. LE BERIGOT a échangé avec M. Guy ROUSSET, québécois et ancien Président de l'Association des Plus Belles Baies du Monde. Son souhait : créer une association des Plus Belles Iles du Monde pour rassembler des îles et leur donner l'occasion d'échanger sur leurs préoccupations en matière de tourisme et de développement durable afin de maintenir sur leurs territoires une vie économique à l'année. Rien n'est arrêtée à ce jour, le projet étant au stade de la réflexion.

M. LE BERIGOT en profite pour préciser que dans le cadre de la continuité territoriale, les traversées maritimes au Québec pour les insulaires sont gratuites. Ce même principe est appliqué au Danemark. Les contextes sont différents selon les pays mais M. BURNET remarque que la part des traversées des Insulaires dans les budgets des Compagnies maritimes est très minime.

### Décision :

Le Conseil d'administration propose de poursuivre la réflexion autour de ce projet et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

## 7.2 Partenariat AIP-SOLIMUT pour contrats de groupe communaux

Mme F. MAGUET, Chargée d'affaire centre-Océan, présente les conditions d'adhésion à SOLIMUT et à sa mutuelle complémentaire, pensée et conçue pour les administrés des communes adhérentes qui peuvent ainsi bénéficier d'une couverture santé solidaire (sans limite d'âge et sans exclusion), performante et à moindre frais (25 à 30% moins chère qu'un contrat individuel). Cette garantie conçue pour les collectivités est en effet accessible à tous les budgets. Par ailleurs, aucun questionnaire de santé n'est à compléter et la prise en charge est effective immédiatement, sans période de carence.

Tout renseignement auprès de Mme MAGUET - [Francoise.MAGUET@solimut.fr](mailto:Francoise.MAGUET@solimut.fr)  
Tél. 06 08 82 92 42

## 7.3 Demande du collectif pour un habitat participatif de Bréhat

M. HUET expose le projet que la municipalité soutient et qui concerne la création d'un habitat partagé pour 7 familles souhaitant vivre et travailler à Bréhat. Mais la Commune n'a pas de terrain à leur proposer et une tentative d'acquisition par la Mairie de plusieurs parcelles permettant d'atteindre les 2 000 m<sup>2</sup> nécessaires n'a pas pu aboutir. Tous les Maires sont unanimes pour souhaiter une maîtrise plus importante de leur foncier mais le problème est plus d'ordre législatif que réglementaire.

Une proposition de rencontre avec M. PALLUEL, par l'intermédiaire de M. HUET, a été faite à ce collectif.

## 7.4 Information nouveaux outils « Foncier solidaire » - cf document joint au dossier

## 7.5 Proposition partenariat Orange-AIP

Apports Orange :

- financier 2 500 €



- technique : mise à disposition de conférences OVP avec soutien technique

Contreparties proposées par l'AIP

- Article sur les infrastructures numérique dans les îles avec Orange dans le Journal des îles avec prolongation sur site web
- Visibilité digitale lors des visios
- Invitation AG

**Décision :**

L'apport technique d'Orange peut se révéler intéressant dans le cadre des échanges avec par exemple les îles de la Madeleine. Le Conseil d'administration décide donc de valider ce partenariat et d'autoriser le Président à signer la convention à venir sur ces bases.

**7.6 Proposition de la destination touristique Bretagne sud Golfe du Morbihan : AIP maître d'ouvrage sur action commune liée aux plaisanciers dans les îles du Morbihan**

Mme Vielvoye précise que, suite à une étude déjà réalisée sur Houat, seul 1/3 des plaisanciers descendent sur l'île.

Résumé du projet :



## OBJECTIFS GENERAUX

- Mesurer l'impact des escales des plaisanciers sur les îles
- Continuer de sensibiliser les publics en matière de préservation de l'environnement (terre & mer)
- Faire en sorte que les plaisanciers consomment davantage sur les îles (optimiser les retombées économiques)

## CONTENU DE L'ACTION

Faire en sorte que le développement de la plaisance serve davantage et mieux, le développement économique insulaire

### PHASE 1. RECENSEMENT DES DONNEES A L ECHELLE DE LA DESTINATION

- Contacter les gestionnaires de ports afin de recueillir les données existantes > fréquentation des ports et des sites de mouillage, habitudes de navigation (périodicité, parcours, port de départ et d'arrivée...), part des touristes et des habitants locaux...
- Identifier les données manquantes (ex : mouillage sauvage) et produire les études nécessaires

### PHASE 2. SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Recourir à un chercheur en socio psychologie pour accompagner au mieux le changement de comportement des plaisanciers
- Faire le point sur les outils existants et étudier l'opportunité d'en produire de nouveaux
- Mettre en place une sensibilisation « physique » pendant la saison, sur site, à l'image de ce que le PNR a mis en oeuvre dans le Golfe du Morbihan et le CPIE/la CCB sur Belle-île en mer.

### PHASE 3. AUGMENTATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Inciter les plaisanciers à consommer davantage sur place en incitant les commerçants à faire des offres spéciales.
- Améliorer l'offre de service en proposant des paniers tout faits, commandés en amont et livrés dans le port d'arrivée (panier « apéro », « pique-nique entre amis », etc...) > valorisation des produits locaux (plus-value). Cf marque « produits des îles » (AIP)

## PERIODE De REALISATIONGMENTATION DES RETOMBÉES

2019 à 2021

## PREMIERES ESTIMATIONS FINANCIERES

Environ 10-15 k€/an, à affiner

A ce stade, attente d'accord de principe de la destination, la faisabilité de l'action devra être étudiée plus précisément en fonction de :

- capacités financières (autofinancement AIP de l'ordre de 20% soit 3 000 € /an)
- capacités de l'équipe (temps d'agent disponible et possibilité de recrutement renforts temporaires et/ou prestations ; lien avec le travail marque « savoir-faire »)

### Décision :

Après échange, le Conseil d'administration donne un accord de principe pour poursuivre la réflexion sur la faisabilité de l'action.

## 7.7 Demande de reconduction 2018 du partenariat Aix-Libris (6<sup>ème</sup> édition du livre jeunesse-pour un échange entre écoliers insulaires

**Décision :** Le Conseil d'Administration donne son accord pour une participation maximale à hauteur de 1 500 €, sur la base de justificatifs liés à l'organisation du déplacement et à la participation de l'école de l'île d'Arz aux ateliers et animations du Festival 2018.



## 7.8 Proposition CPIE Belle-île : organisation commune AIP CPIE rencontre animation nature

**Décision :** Le Conseil d'Administration a pris connaissance du courrier et ne souhaite pas y donner suite, de nombreuses structures existant déjà sur chaque île.

## 7.9 Deuxième Smart Islands Forum, proposition adhésion FEDARENE directement AIP ou via ESIN

**Décision :** Le Conseil d'Administration a pris connaissance du compte-rendu réalisé par Mme Françoise BERTHELE qui a représenté l'Association. Il propose qu'ESIN soit le représentant de l'AIP auprès de la FEDARENE (Fédération des grands organismes de l'Energie). Nos 3 Régions, membres de la CRPM, peuvent également relayer les informations que peut leur transmettre la Commission des îles.

## 7.10 Projet Loi ELAN : dents creuses et éoliennes ZNI – information

### Modifications de la loi ELAN ayant des retombées sur les îles :

#### Amendement Eolien ZNI :

##### Pour rappel, l'article adopté par le Sénat :

##### **Article 12 septies AB (nouveau) adopté par le Sénat le 18 juillet 2018**

*L'article L. 121-7 du code de l'urbanisme est complété par un alinéa ainsi rédigé :*

*« Dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental dont la largeur est inférieure à dix kilomètres au maximum, les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent peuvent être autorisés par dérogation aux dispositions du présent chapitre. »*

##### L'article final :

##### **Article 12 septies AB adopté en Commission Mixte Paritaire le 19 septembre 2018**

##### **ARTICLE 12 septies AB**

*Après l'article L. 121-5 du code de l'urbanisme, il est inséré un article L. 121-5-1 ainsi rédigé :*

*« Art L. 121-5-1. - Dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental dont la largeur est inférieure à dix kilomètres au maximum, les ouvrages nécessaires à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables peuvent être autorisés par dérogation aux dispositions du présent chapitre, après accord du représentant de l'Etat dans la région.*

*« L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

Il a donc été rajouté l'accord du Préfet de Région ainsi que l'avis (et non l'accord) de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Pour mémoire : Article L121-5

##### **• Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.**

*« A titre exceptionnel, les stations d'épuration d'eaux usées, non liées à une opération d'urbanisation nouvelle, peuvent être autorisées par dérogation aux dispositions du présent chapitre. ».*



**Disposition loi littoral** : de portée plus large que pour les seules îles

La loi Elan modifie également le cadre juridique de la construction dans les villes littorales. Le texte offre des opportunités d'urbanisation complémentaire, mais celles-ci sont strictement encadrées. Ces nouvelles constructions sont ainsi prohibées dans la bande des 100 mètres du littoral et dans les espaces proches du rivage. Elles sont en revanche **autorisées dans les "dents creuses"**, c'est-à-dire dans les parcelles de terrain vides qui se trouvent entre deux bâtiments érigés dans un même hameau. Elles devront par ailleurs permettre d'améliorer l'offre de logements ou d'accueillir des services publics dans les espaces déjà urbanisés.

**7.11 Recherche d'une résidence d'artiste pour une conteuse et chanteuse québécoise, Christine BOLDUC.**

Les coordonnées de son agente pour suite à donner : [www.katiapreaud.com](http://www.katiapreaud.com) –  
Mail : [katia@katiapreaud.com](mailto:katia@katiapreaud.com)

L'ordre du jour étant ensuite épousé, le Président clôt la séance à 19h30 en rappelant les principaux rendez-vous au cours du Festival des Insulaires qui figurent en fin de l'ordre du jour (Signature Contrat de partenariat Etat-Région-Départements-AIP révisé, Rencontre avec les adhérents de la Marque, Pot de l'amitié et échanges avec le Réseau Agricole des îles Atlantiques).

Le Président, Denis PALLUEL



Le secrétaire de séance, Guy CABIOCH



ASSOCIATION  
**LES ILES du PONANT**  
Porte Océane 2 - Espace Océan  
17 rue du Danemark - 56400 AURAY  
Tél : 02 97 56 52 57 - [www.iles-du-ponant.com](http://www.iles-du-ponant.com)

